



Enquête FLASH
Hébergement
d'urgence
BOP 177 et 303
Nuit du 17 au 18
septembre 2015

Mission
d'Appui
Transversal
et
Territorial

Pôle
Cohésion
Sociale

Direction Régionale et
Départementale
de la jeunesse,
des sports
et de la cohésion
sociale
des Pays de la Loire et
de la Loire-Atlantique

MAN - 9 rue René Viviani
44262 NANTES Cedex 2

1283 personnes hébergées la nuit du 17 septembre 2015

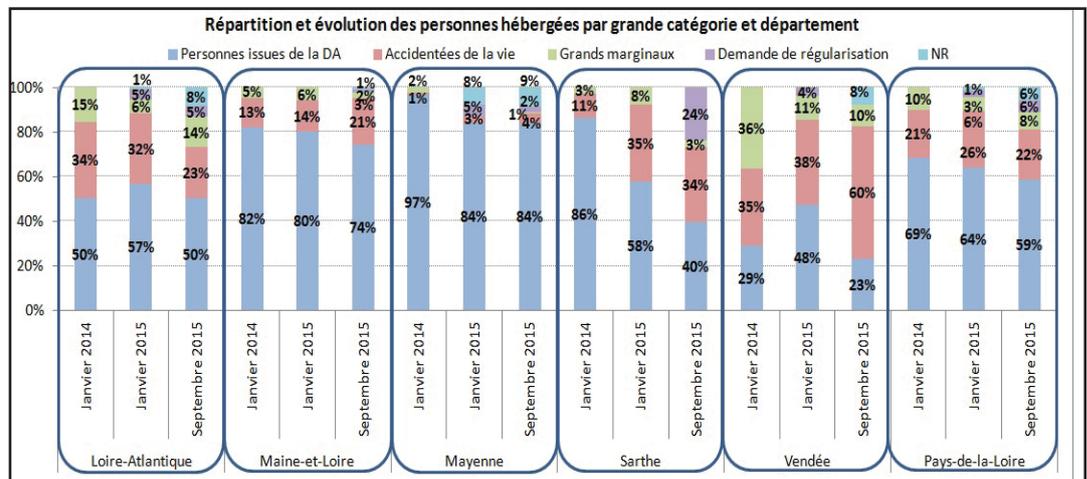
Données de cadrage de l'enquête FLASH de la nuit du 17 au 18 septembre 2015						
	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays-de-la-Loire
Nombre de places urgence financées sur le BOP 177	591	273	155	164	50	1233
<i>Poids au niveau régional</i>	48%	22%	13%	13%	4%	100%
Dont nombre de places hôtel	354	24	5	80	7	470
Nombre de personnes hébergées	582	308	181	160	52	1283
Dont nombre de personnes à l'hôtel	354	60	5	80	7	506
<i>Part de la population pour 10 000 hab</i>	4,38	3,85	5,89	2,81	0,79	3,50*

Note de lecture : *Dans la région de la Pays-de-la-Loire il y avait la nuit du 17 décembre, un peu moins de 4 personnes en hébergement d'urgence sur 10 000 habitants de la région.

Le 17 septembre 2015, 1233 places d'urgences sont ouvertes dans la région. Avec respectivement 591 et 273 places ouvertes, la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire représentent 70% des places d'urgence de la région. Sur ces 1233 places, 470 sont des places d'hôtel soit 38% de l'ensemble des places urgence contre 45% en janvier. 354 sont en Loire-Atlantique ce qui représente 75% de l'ensemble des places «urgence-hôtel»

de la région. Au total **1283 personnes sont hébergées le 17 septembre 2015 dont 506 à l'hôtel (39%)**. Plus de 3 personnes sur 10 000 habitants sont hébergées en urgence dans la région Pays de la Loire et des écarts importants existent entre les départements allant de moins de 1 pour 10 000 à presque 6.

Poids important du public issu de la demande d'asile



La majorité des personnes hébergées dans la région des Pays de la Loire lors des trois dernières enquêtes flash sont des personnes issues de la demande d'asile*. Ce taux diminue tout de même passant de 64% le 15 janvier à **59% le 17 septembre 2015 pour l'ensemble des Pays de la-Loire**. Cette baisse est surtout remarquable dans la Sarthe (40% en septembre 2015 contre 86% en janvier 2014) et la Vendée (23%

en septembre 2015 contre 48% en janvier 2015). Dans ces deux départements, les personnes dites «accidentées de la vie»** sont la seconde catégorie la plus accueillie le soir du 17 septembre 2015. En Mayenne, le public de droit commun est hébergé dans les accueils ruraux ou des places non financées par le BOP 177 et donc non comptabilisées dans l'enquête.

Précaution de lecture:

Sources : Les données de l'enquête du BOP 177 sont issues des déclarations faites par les personnes hébergées aux structures d'hébergement d'urgence. En l'absence de transmission de listes nominatives, il n'est pas possible de vérifier l'exactitude des données, en lien avec les services de la préfecture.

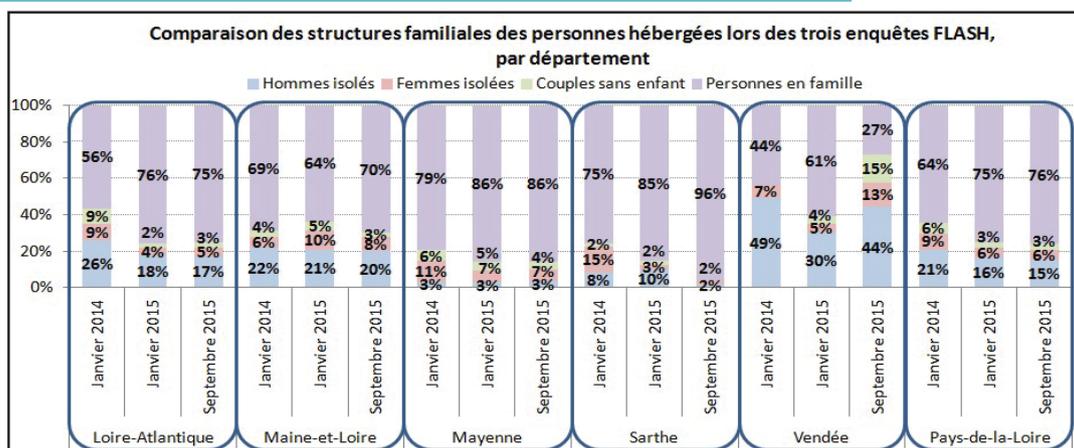
***Personnes issues de la demande d'asile :** Il s'agit des personnes hébergées en conséquence des procédures du droit d'asile, c'est-à-dire des primo-arrivants, des personnes en attente d'une place en HUDA/CADA, des déboutés, des réfugiés et des régularisés

****Personnes dites «accidentées de la vie» :** Il s'agit ici de personnes qui se retrouvent en hébergement d'urgence suite à un incident de parcours, une situation de rupture ou qui sortent d'une autre institution

BOP 177 - Hébergement parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables

BOP 303 - Immigration et asile

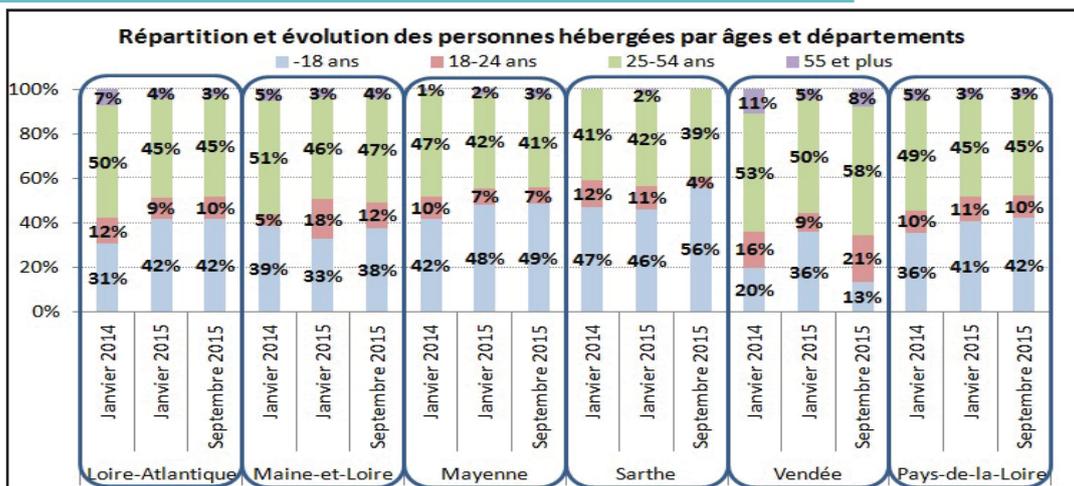
Une majorité de personnes en famille



Plus de 75% des personnes hébergées le 17 septembre 2015 en Pays-de-la-Loire sont des personnes en famille. Ce pourcentage tend à augmenter dans tous les départements de la région, allant jusqu'à 96% en Sarthe. Il n'y a qu'en Vendée où la part de personnes en famille est faible (27%) au bénéfice des hommes isolés (44%). Ces écarts s'expliquent en partie par les dispositifs spé-

cifiques ayant pu être mis en place dans certains départements pour les personnes réfugiées et/ou régularisées en famille, en dehors de l'hébergement d'urgence. Les 1283 personnes hébergées représentent 561 ménages dont 975 personnes en famille représentant 273 ménages soit **3,58 personnes en moyenne par famille** (contre 3,26 en mai 2014).

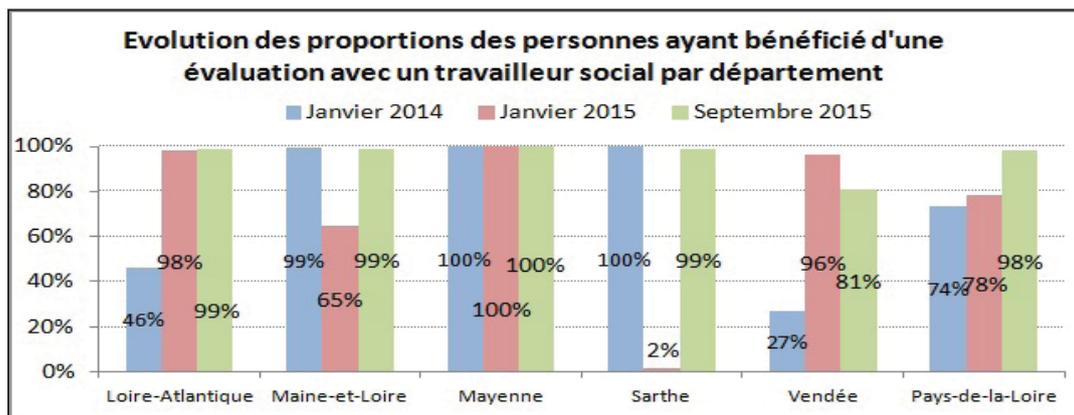
Plus de la moitié des personnes hébergées ont moins de 25 ans



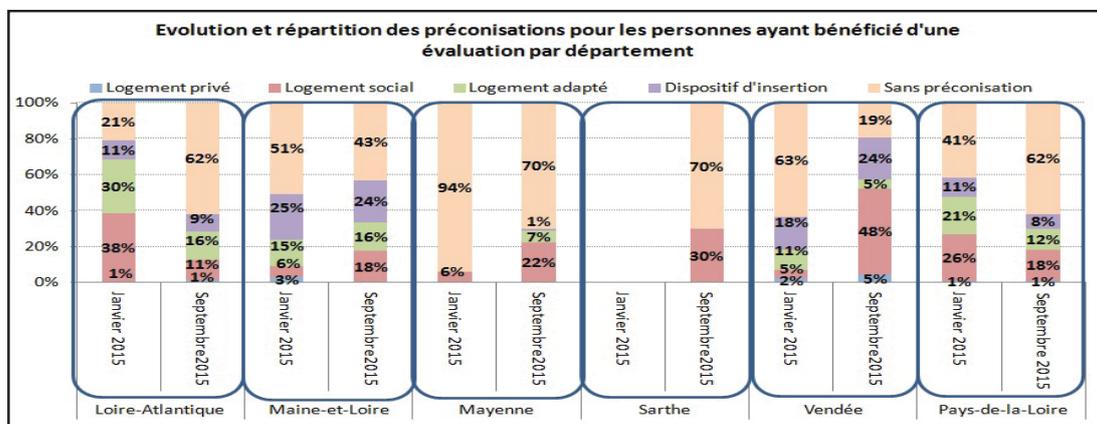
Dans la région Pays-de-la-Loire, les deux tranches d'âges les plus représentées dans l'hébergement d'urgence sont les moins de 18 ans et les 25-54 ans qui repré-

sentent respectivement 42% et 45%. Ces chiffres sont cohérents avec la proportion de personnes en famille.

Des évaluations sociales systématiques mais une absence de préconisation d'orientation



Données non transmises de la Sarthe en janvier 2015

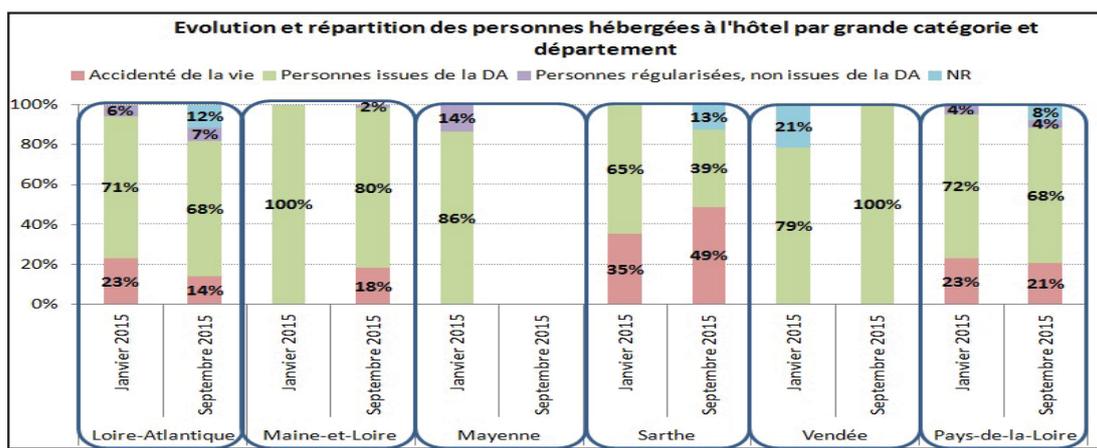


Données non transmises de la Sarthe en janvier 2015

Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une évaluation avec un travailleur social a augmenté entre les trois enquêtes FLASH. La nuit du 17 septembre 2015, **1 260 personnes** soit **98%** ont eu une évaluation. **Plus de 60%** n'ont, néanmoins, pas de préconisation d'orientation dans la région. Ce dernier chiffre est lié en partie à la proportion en augmentation des personnes déboutées prises en charge en hébergement

d'urgence, pour lesquelles il ne peut y avoir d'orientation vers le logement ou un dispositif d'insertion. **Les préconisations les plus fréquentes sont l'orientation en logement social (18%) et en logement adapté (12%).** Ainsi, 68 ménages dont 40 familles ont une préconisation d'accès au logement social (dont 13 familles en 44, 10 en Sarthe). Les préconisations en logement adapté concernent 47 ménages dont 22 familles (17 familles en 44).

FOCUS - PERSONNES HEBERGEES A L'HÔTEL : Près de 40% de personnes hébergées à l'hôtel, principalement des personnes issues de la demande d'asile



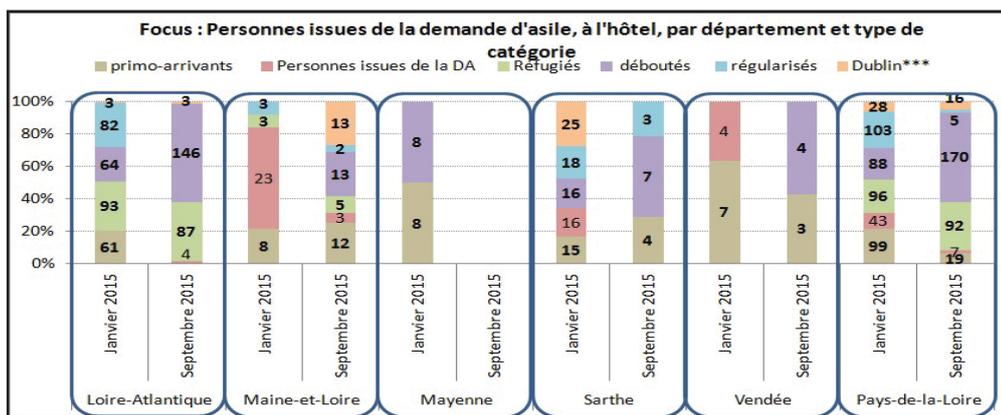
Données non transmises Mayenne (5 places)

Les personnes hébergées à l'hôtel sont à 98% en famille et ont soit moins de 18 ans (54%) soit entre 25 et 54 ans (39%). Ces deux classes d'âge représentent 93% de la population hébergées à l'hôtel.

A une très grande majorité les personnes hébergées à l'hôtel sont issues de la demande d'asile, il n'y a qu'en Sarthe où ils ne sont que 39%. Il n'y a aucun grand marginal à l'hôtel.

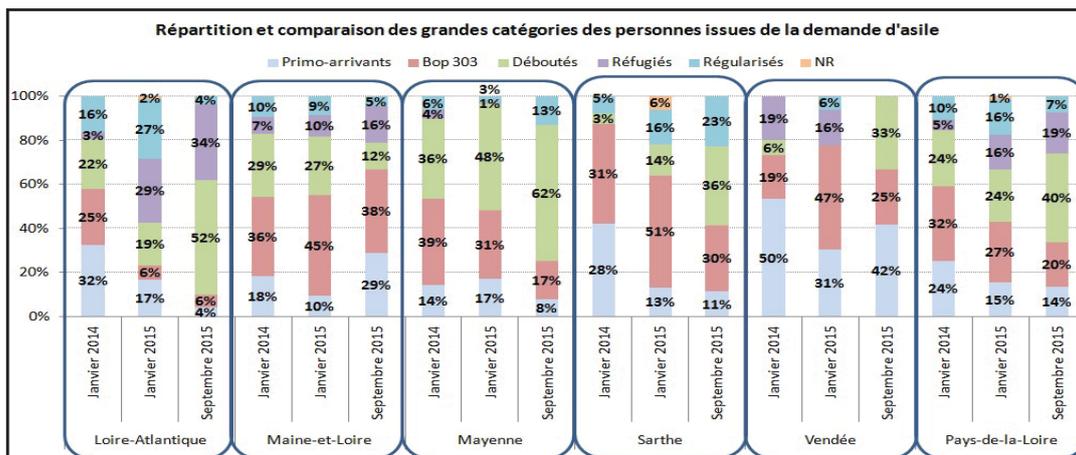
Une majorité de personnes déboutées

Si l'on regarde plus spécifiquement les personnes issues de la demande d'asile par type de catégorie, on se rend compte que **les plus nombreuses à être hébergées à l'hôtel le 17 septembre sont les personnes déboutées** (170 personnes contre 88 le 15 janvier). Elles ont augmenté significativement en Loire-Atlantique.



Données non transmises Mayenne (5 places)

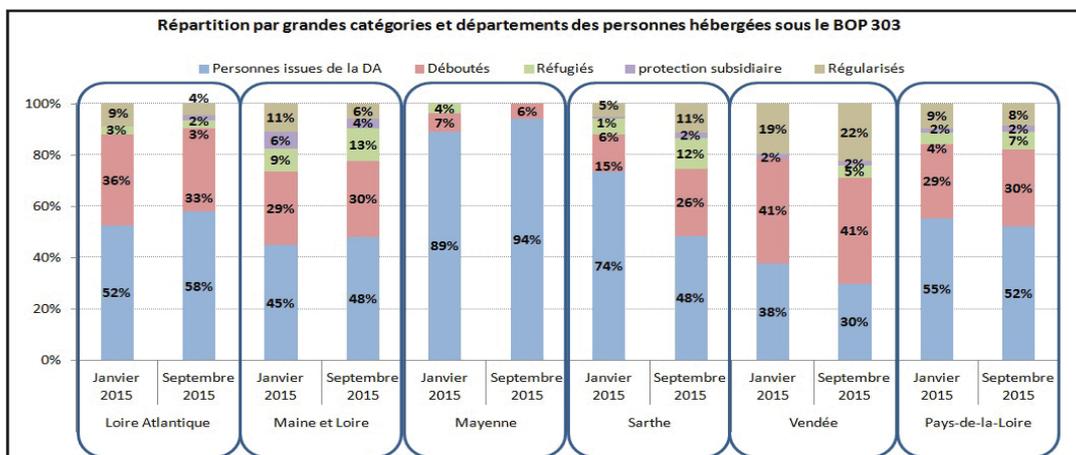
FOCUS - PUBLIC ISSU DE LA DEMANDE D'ASILE : Un risque de saturation des places d'hébergement d'urgence avec une augmentation de la prise en charge des déboutés



La plus forte évolution concerne les déboutés du droit d'asile. Avec une moyenne régionale qui est passée de 24 à 40% entre janvier 2014 et septembre 2015. En Mayenne et en Loire-Atlantique, le pourcentage de déboutés accueilli est supérieur à la moyenne régionale. En dehors de la Vendée, ce public est le plus représen-

té parmi les personnes hébergées issues de la demande d'asile. En Vendée, le poids des primo-arrivants est important (42%). Lorsque l'on regarde la composition familiale de ces personnes dans la région, sans surprise ce sont à près de 90% des personnes en famille.

L'hébergement relevant du BOP 303 : Moins de demandeurs d'asile en cours de procédure - source SII-Préfecture de Loire-Atlantique



Le nombre de personnes hébergées en Pays de la Loire est en baisse de plus d'une centaine de personnes par rapport à janvier 2015. Le taux de personnes en présence indue (déboutés + régularisés) est passé de 38,3 % en janvier à 38,8 % en septembre (494 personnes au total). Le taux de réfugiés en présence indue est également en hausse de 2 %, les départements de Maine-et-Loire et de la Sarthe

ayant connu une hausse plus importante de ce taux. Ainsi, la part de demandeurs d'asile en cours de procédure présents sur le dispositif a régressé de 3 % (passant de 55 % à 52%) en région.